



CONDITIONS GÉNÉRALES D'AUTEURS JUBEL.BE

1. Description et application

Jubel.be est une initiative de **KnopsPublishing** et offre une réponse contemporaine et innovante aux publications **juridiques** traditionnelles.

La relation de droit entre KnopsPublishing SRL, ayant son siège social à 2200 Herentals, Sint-Antoniussstraat 22, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0891.853.731, ci-après dénommée « KnopsPublishing », et l'Auteur est régie par les présentes Conditions Générales et la Convention qui constitue une annexe, et s'applique à tous les services fournis par KnopsPublishing.

La Convention s'applique à chaque contribution fournie par l'Auteur, tant sous forme écrite que sous forme audiovisuelle (vidéo, podcast, texte et autres).

2. Début et fin

La date précise de début et de fin est fixée de commun accord entre les parties. KnopsPublishing publie les articles de l'Auteur conformément aux accords et modalités établis dans la Convention d'auteur entre KnopsPublishing et l'Auteur.

L'Auteur est supprimé de la liste des auteurs après la résiliation de la Convention. Sauf accord écrit contraire, les articles publiés préalablement par l'Auteur restent disponibles sur la plateforme Jubel.be après la résiliation de la Convention. KnopsPublishing se réserve le droit de continuer à exploiter ces articles.

En cas de manquement contractuel, KnopsPublishing se réserve le droit de résoudre la Convention sans que l'Auteur ait droit à une indemnité du chef de cette résolution.

Néanmoins, chaque partie accepte d'accorder à l'autre partie un délai raisonnable pour remédier à ses manquements éventuels et toujours rechercher en premier lieu un règlement amiable.

3. Contrôle qualité sur les articles offerts

KnopsPublishing se réserve le droit de ne pas publier et/ou de supprimer les contributions de l'Auteur si elles ne répondent pas aux directives suivantes :

- a) L'Auteur accepte de ne pas présenter des informations, données ou contenus via le service www.Jubel.be qui :
 1. promeuvent le racisme, la violence ou la haine ;
 2. sont faux ou trompeurs ;
 3. enfreignent les droits de propriété intellectuelle ;
 4. violent la vie privée ;
 5. enfreignent une quelconque loi ou réglementation.
- b) En tant que plateforme d'édition indépendante, Jubel.be décide souverainement de publier un article uniquement après approbation et/ou contrôle qualité.

L'Auteur ne peut pas lui-même placer un contenu directement en ligne sur le site www.Jubel.be. L'Auteur reconnaît et accepte que KnopsPublishing prenne la décision sur l'approbation du contenu et puisse seule placer le contenu en ligne sur www.Jubel.be. En cas de refus de publication, KnopsPublishing en informera l'Auteur.

4. Modification de la Convention

Toutes éventuelles modifications à la Convention ne peuvent être apportées qu'après concertation commune entre l'Auteur et KnopsPublishing.

Il peut uniquement être dérogé à la Convention moyennant l'accord spécial, préalable et écrit de KnopsPublishing. Ils excluent l'application d'autres Conditions Générales, sauf accord écrit contraire.

En cas d'importante modification des Conditions Générales, l'Auteur peut résilier la Convention sans frais supplémentaires, en notifiant son intention de le faire dans les quinze (15) jours civils suivant la modification des Conditions Générales.

À défaut de réaction dans les quinze (15) jours civils suivant la notification de modification, l'Auteur est réputé avoir accepté la nouvelle Convention et les nouveaux services.

5. Facturation et paiement

Toutes les factures doivent être payées au plus tard le jour d'échéance mentionné sur la facture.

Les factures sont transmises par voie électronique à l'Auteur, mais peuvent également être transmises par la poste sur simple demande.

En cas de contestation d'une facture, l'Auteur contestera la facture par courrier recommandé motivé dans les 8 jours ouvrables suivant la date de facture. À défaut, les factures sont définitivement acceptées et le paiement est dû.

À défaut de paiement à l'échéance de la facture, le montant facturé sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard à concurrence de 12 % par an et d'un coût administratif forfaitaire de 150,00 euros. Le cas échéant, KnopsPublishing se réserve le droit de suspendre l'exécution de la Convention.

6. Garantie

L'Auteur est l'unique responsable du contenu des publications qui sont diffusées via la plateforme d'édition Jubel.be. KnopsPublishing n'est pas responsable des imprécisions dans le contenu ou des opinions exprimées par l'Auteur.

L'Auteur garantit KnopsPublishing contre toutes éventuelles réclamations de tiers qui, dans le cadre de l'exécution de la Convention, subissent un dommage dont la cause n'est pas imputable à KnopsPublishing.

Si KnopsPublishing est tout de même interpellée par des tiers, l'Auteur est alors tenu d'assister KnopsPublishing tant dans les actes judiciaires qu'extrajudiciaires et de faire immédiatement tout ce qui peut être attendu de lui dans cette situation.

Si l'Auteur reste en défaut de prendre les mesures appropriées, KnopsPublishing a alors le droit, sans mise en demeure, de prendre lui-même des mesures. Tous les frais et dommages du côté de KnopsPublishing et de tiers qui découlent de ce manquement sont intégralement pour le compte et aux frais de l'Auteur.

7. Responsabilité

KnopsPublishing s'engage à exécuter soigneusement tous les services devant être fournis. Toutes les obligations de KnopsPublishing sont en principes des obligations de moyen. L'Auteur est l'unique responsable de la livraison correcte et ponctuelle de ses propres informations.

KnopsPublishing n'est pas responsable de tout dommage éventuel découlant du non-respect de la Convention par l'Auteur.

8. RGPD et obligation de confidentialité

L'Auteur s'engage à respecter les règles du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations commerciales et techniques ainsi que les secrets d'affaires, même après la fin de la Convention, et à uniquement les utiliser pour l'exécution de la Convention.

9. Exploitation

L'Auteur conserve les droits d'auteur et les droits secondaires et dérivés sur sa contribution. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les droits moraux, le droit de reproduction sous forme numérique, le droit d'adaptation et de traduction, le droit de mise à disposition et de communication au public, le droit de distribution.

L'Auteur accorde à KnopsPublishing **une licence exclusive, irrévocable et permettant d'accorder des sous-licences** sur toutes ses contributions, de la manière décrite ci-après :

- KnopsPublishing a le droit de publier les contributions dès le commencement du contrat.
- L'exclusivité commence dès la publication sur Jubel.be et s'applique pour une période de douze mois à compter de la publication. Sauf accord contraire, l'Auteur s'engage à ne pas publier les mêmes contributions sur des plateformes concurrentes. Le propre site de l'Auteur n'est pas considéré comme une plateforme concurrente.
- L'Auteur accepte, pour l'exploitation de ses contributions, d'utiliser les plateformes de KnopsPublishing, dont, mais sans s'y limiter, (accès ouvert) Jubel.be, KnopsPublishing.be, et Advocatennet.be.
- La licence comprend le droit pour KnopsPublishing d'utiliser les contributions, après autorisation de l'Auteur, à des fins de marketing et/ou de promotion.
- KnopsPublishing a également le droit de donner les contributions en sous-licence à des partenaires externes.
- L'Auteur garantit KnopsPublishing contre toutes réclamations de tiers concernant le contenu et les droits intellectuels de ses contributions.

10. Reprise, fusion et changement de contrôle

KnopsPublishing se réserve le droit de céder l'intégralité ou une partie des droits découlant de la présente Convention à une entreprise liée ou à un tiers, par une vente, une donation ou toute autre transaction. KnopsPublishing se réserve également le droit de céder les droits par la vente d'une branche d'activité ou d'une universalité ainsi que par fusion, scission ou autre opération, et ce sans l'autorisation préalable écrite de l'Auteur.

L'Auteur consent que la Convention et les Conditions Générales restent applicables si un tiers acquiert le contrôle de KnopsPublishing. L'Auteur ne peut pas résilier la Convention en raison d'un changement de contrôle. Dans le cadre de la présente Convention, le contrôle est défini comme un minimum de 50 % des droits de vote découlant d'actions ou la possibilité de diriger la politique de l'entreprise. La Convention et les Conditions Générales restent également applicables si un tiers acquiert un intérêt minoritaire dans KnopsPublishing.

11. Nullité partielle

Si une ou plusieurs dispositions, ou une phrase ou un paragraphe de celles-ci, des présentes Conditions Générales sont déclarés nuls, illégaux ou inapplicables, cette nullité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité des autres dispositions.

12. Compétence et droit applicable

Tous les litiges découlant de la présente Convention avec KnopsPublishing sont régis par le droit belge et relèvent de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement d'Anvers.